



## Allocation rentrée scolaire

Par **michael84**, le **23/10/2020 à 18:08**

Bonjour,

Ma situation : Je suis séparé et j'ai 2 enfants de 12 et 15 ans en garde alternée strictement équilibrée 1 semaine/1 semaine. Au niveau financier nous partageons la totalité des dépenses à parts égales même si madame bénéficie des aides de la CAF.

Ma question porte sur l'allocation de rentrée scolaire. Techniquement je n'y ai pas droit, c'est donc la mère qui la touche. Peut elle l'utiliser pour des dépenses personnelles type ameublement ou autres ? Cette prime doit elle servir uniquement à assumer des dépenses communes ? Puis je exiger que cette prime serve à prendre en charge les frais de rentrée que j'ai engagé personnellement, type habits ou affaires scolaires ?

Merci pour vos réponses et votre aide.

Par **michael84**, le **23/10/2020 à 21:22**

Je comprends bien, pour faire simple, la mère a t-elle le droit de dépenser l'argent à autre chose que les dépenses de la rentrée, sachant que celle ci ne sont pas encore toutes assumées? Par exemple, il reste encore des habits ou les factures de cantine, et elle dépense cette prime pour du mobilier personnel. Pour rappel nous sommes en garde alternée et j'assume à parts égales tout les autres frais.

Par **michael84**, le **23/10/2020** à **21:22**

Et merci pour votre retour.

Par **michael84**, le **24/10/2020** à **09:57**

Concernant votre jugement, c'est malheureusement bien l'inverse.

Ce que vous essayez de me dire gentiment, c'est que si la mère veut acheter un écran plat ou partir en vacances avec cette prime, tanpis s'il n'y a plus d'argent pour les dépenses de la rentrée?

Vous confirmez mes craintes, mais s'i n'y a pas d'obligation de sa part, alors que faire à part subir. Il me semblait que les textes concernant cette prime encadrée ses dépenses et j'ai cru comprendre que dans de nombreux cas le juge aux affaires familiales indiquait à la mère qu'elle à le devoir moral de l'utiliser pour les enfants, en payant en priorité ce dont ils ont besoin pour la rentrée.

Par **jos38**, le **24/10/2020** à **11:46**

bonjour. aucun justificatif de l'utilisation de cette prime n'est demandé par la caf. de plus, rien ne prouve que votre femme s'est servi de cette prime pour acheter des meubles et pas de ses économies.

Par **michael84**, le **24/10/2020** à **11:59**

Si je me permets de demander c'est que je le sais. C'est elle qui me dit qu'elle en fait ce qu'elle veut, y compris des achats personnels, pour après me dire qu'il n'y a plus d'argent pour payer les frais de rentrée et de me demander de m'en occuper.

Comme nous faisons moitié/moitié, ça me revient à payer ce que la prime aurait du prendre en compte, prime de 900 euros pour deux enfants.

Au final, je dois payer les habits de la rentrée, les affaires scolaires et les activités périscolaires, alors qu'il me semble que cette prime est dédiée justement à ces dépenses, c'est bien précisé sur les sites officiels.

Au delà de l'aspect juridique, car j'ai bien compris qu'il n' y avait aucun contrôle et recours possible pour moi, cela vous paraît-il normal et équitable? Si ç ne choque personne, alors le problème vient peut être de moi.

Mais pourquoi alors, dans de nombreux cas le juge aux affaires familiales indique à la mère

qu'elle a le devoir moral de l'utiliser pour les enfants, en payant en priorité ce dont ils ont besoin pour la rentrée?

Par **michael84**, le **24/10/2020 à 21:07**

Tout à fait, je suis d'accord sur ce point. Si j'étais en mesure de lui laisser l'utiliser librement et d'assumer mes enfants, je le ferai, bien sûr!

Mais si je pose la question c'est bien que je suis impacté financièrement car nous avons sensiblement les mêmes revenus et que je ne peux plus faire les achats prévus pour mes enfants ou assumer nos vacances. Et tout ça, car madame n'a pas utilisé la prime de rentrée pour payer les dépenses prioritaires. Elle n'est pas plus dans le besoin que moi, c'est un choix stratégique pour gagner du confort de vie, car en dépensant cette somme à autre chose, elle sait pertinemment que je vais assumer la nécessité pour mes enfants et payer ce qui leur faut.

Merci pour vos réponses, pour moi le débat est clos, je n'ai aucun recours possible et je ne peux me remettre qu'à sa bonne volonté et sa morale, qui malheureusement seront en ma défaveur.

Je trouve ça dommage, car au final c'est une vision égoïste qui entretient les tensions et pénalise les enfants. Comme son nom l'indique l'allocation de rentrée scolaire doit servir aux enfants pour assumer leur rentrée, c'est triste que dans le cadre d'une séparation son objectif soit détourné à un profit personnel et pour mon cas de vengeance. Je composerai avec.

Ainsi va le quotidien des couples séparés.